

*Le bois d'oeuvre*

j'ai l'impression qu'il se trouve de ce côté-ci de la frontière, car après que le gouvernement américain a décidé d'imposer ses droits de 14,48 p. 100 sur tout bois d'oeuvre exporté aux États-Unis, le premier ministre du Canada nous dit: Il s'agit de l'oeuvre de petits fonctionnaires. Or, j'apprends du directeur de l'Association québécoise que plus de 65 sénateurs américains avaient signé la pétition de l'organisation américaine concernant le bois d'oeuvre, demandant justement l'imposition de droit compensatoire comme celui qui a été fait.

Or, si 65 sénateurs américains sont des petits fonctionnaires, je me demande quelle conception politique le gouvernement canadien, le premier ministre du Canada a des États-Unis et de notre partenaire commercial. Le gouvernement américain, selon toutes les informations dont nous disposons, était d'accord pour que le droit compensatoire soit fait province par province. Il avait même décidé quel serait le taux pour le gouvernement du Québec, pour la province de Québec, pour les scieries du Québec, pour mes scieries dans mon comté, pour la scierie Paul Vallée Inc., pour la scierie A.D. Bernier, pour la scierie Beau Chêne, toutes qui ont des cinquantaines d'employés. Ce taux était de 3,78 p. 100.

Et la différence entre 3,78 p. 100 et 14,48 p. 100, c'est la survie de nos scieries. Et c'est comme cela dans le comté de Témiscouata, puis c'est comme cela dans le comté de Bellechasse, le ministre qui dit: À partir de maintenant, nous allons agir.

**Une voix:** C'est un petit peu tard.

**M. Gérin:** Chez nous, on aurait des qualificatifs qui sont très près du mot «épais», très près de cela.

Alors, monsieur le Président, le gouvernement du Québec n'a pas été consulté, se plaint de ne pas avoir été consulté, et le gouvernement du Québec avait une entente avec le gouvernement canadien. Alors à qui la faute de ce qui se passe, je vous le demande?

Le problème des scieries au Québec n'est pas le même que le problème des scieries en Colombie-Britannique et il ne doit pas être traité de la même façon. Et lorsque Gordon Ritchie, le négociateur canadien de l'entente sur le bois d'oeuvre entre autres et du GATT, a déclaré aux provinces et aux dirigeants de l'Association québécoise qui lui disaient: Au moins, s'il y a un droit compensatoire, est-ce que ce sera un droit par province plutôt qu'un tarif national? Il a répondu: Ce sera un tarif national car il s'agit de l'unité nationale du pays. Eh bien, l'unité nationale du pays, monsieur le Président, elle vient de coûter 55 emplois chez Paul Vallée Inc., puis l'unité nationale du pays, elle vient de coûter inutilement 50 emplois chez

Beau Chêne, puis elle va coûter bientôt une centaine d'emplois chez A.D. Bernier. Cela c'est uniquement dans mon comté, et il y a 75 comtés au Québec.

Monsieur le Président, est-ce que ça vaut la peine pour l'unité nationale, pour quelque chose qui aurait pu être fait autrement, de gaspiller comme cela autant d'emplois, puis de gaspiller une grande partie du développement régional? Eh bien moi je vous dis non. Et je vous dis que lorsque Wilson dit que le Canada est un trop petit pays pour être capable de faire affaires correctement avec les États-Unis, je lui réponds que le pays du Québec aurait été capable de faire énormément mieux.

Et je vais terminer, monsieur le Président, en implorant le ministre d'aller immédiatement dire aux Américains que le Québec a juridiction en matière de forêt, que le Québec est capable de négocier une entente pour sa propre province, que le Québec est d'accord avec le 3,8 p. 100, et immédiatement de rétablir les exemptions pour ceux qui importent leur bois des États-Unis, pour le travailler au Canada et le renvoyer aux États-Unis, et là je parle des scieries frontalières qui longent toute l'Estrie et qui longent la Beauce aussi. Je constate que mon temps de parole est écoulé.

**M. Yvon Côté (Richmond—Wolfe):** Monsieur le Président, à l'instar de tous les autres collègues qui nous ont précédés, je crois noter que nous partageons tous la même indignation, la même déception sur l'événement dont plusieurs ont partagé l'issue qui est très grave et l'origine qui semble être celle de M. Bush ou à tout le moins de certains partisans. Et, avec tous les collègues, je partage aussi la même indignation. Dans le cadre d'une entente de libre échange, où il y a un partenariat, un échange qui devrait être équitable entre ces deux partenaires, je ne peux concevoir que l'un de ces deux partenaires puisse tirer son profit, et de façon bien souvent peu subtile.

Avec tous les autres collègues, monsieur le Président, avec mon gouvernement, avec le premier ministre et tous ceux qui m'ont précédé, je dis donc ma déception, mon indignation.

Je dois vous dire cependant, pour clarifier les circonstances, que cette décision se situe dans un contexte assez particulier. J'imagine que, comme il en est ainsi dans certains commerces, certaines affaires, il peut se trouver même des co-actionnaires dont l'un peut avoir l'esprit plus ou moins tordu ou un autre peut avoir des intérêts cachés, circonstanciels, par exemple, électoralistes, et qui visent, momentanément peut-être, des objectifs qui ne sont plus celui d'une association, qui ne sont plus celui d'une société, mais qui sont purement personnels. Et je